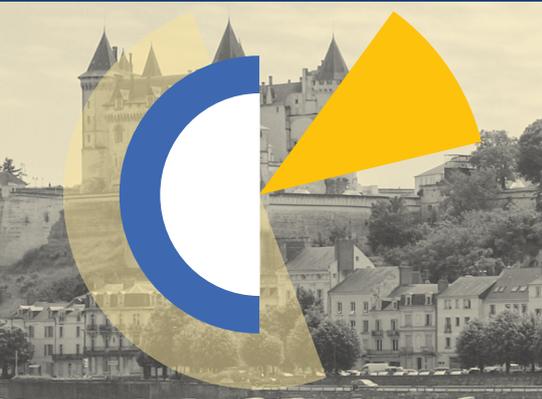


# Des ETI très présentes dans les Pays de la Loire et toujours dynamiques

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 90 • Juin 2021



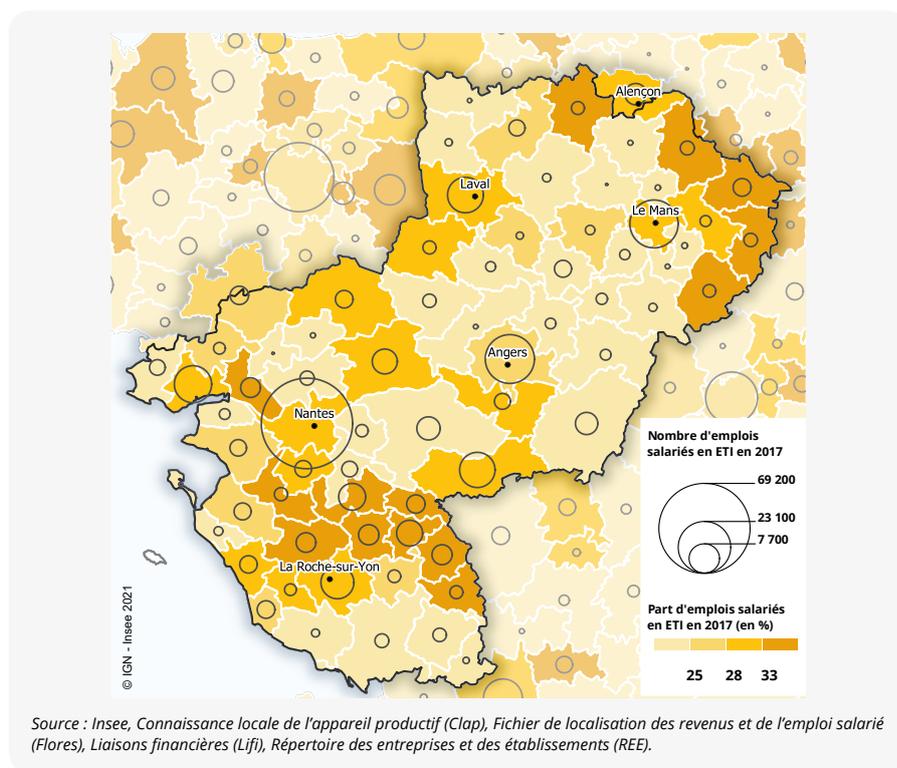
En 2017, dans les Pays de la Loire, 28 % de l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles se situe au sein d'une entreprise de taille intermédiaire (ETI), soit davantage qu'en France métropolitaine (25 %). Les emplois dans les ETI sont particulièrement présents dans les intercommunalités du nord-est vendéen et de l'est sarthois. L'industrie est le secteur d'activité où l'emploi appartient le plus fréquemment à une ETI. Entre 2008 et 2017, l'emploi dans les ETI ligériennes augmente fortement. Cette hausse est due à leur dynamisme propre mais aussi à la croissance des petites et moyennes entreprises, devenues des ETI. Elle concerne deux intercommunalités sur trois de la région. Cette augmentation est portée par le secteur tertiaire marchand et les entreprises françaises.

## Les entreprises de taille intermédiaire

► **méthodologie** constitue une catégorie d'entreprises introduite en 2008 par la loi de modernisation de l'économie. Elles structurent le territoire de par leur implantation locale et y ancrent des savoir-faire, notamment industriels. Leur taille leur confère plus de souplesse que les grandes entreprises, et une meilleure résilience que les petites et moyennes entreprises (PME). Ainsi, les ETI disposent d'un potentiel de compétitivité dans la conquête de nouveaux marchés. Leur développement est un enjeu pour les territoires.

En 2017, les 244 500 établissements ligériens des secteurs marchands non agricoles ► **sources** emploient 909 600 salariés, soit 6 % des effectifs de France métropolitaine. Dans les Pays de la Loire, 28 % des salariés exercent leur activité au sein d'une ETI, soit 3 points de plus qu'au niveau national (25 %). Les Pays de la Loire sont la région métropolitaine où cette part est la plus forte. Plus généralement, l'emploi appartient davantage à des ETI dans les régions du quart nord-ouest de la France, où l'industrie occupe une place importante.

## ► 1. Part et nombre d'emplois salariés au sein des entreprises de taille intermédiaire par intercommunalité en 2017



En partenariat avec :

## Davantage d'emplois dans les ETI dans le nord-est vendéen et l'est sarthois

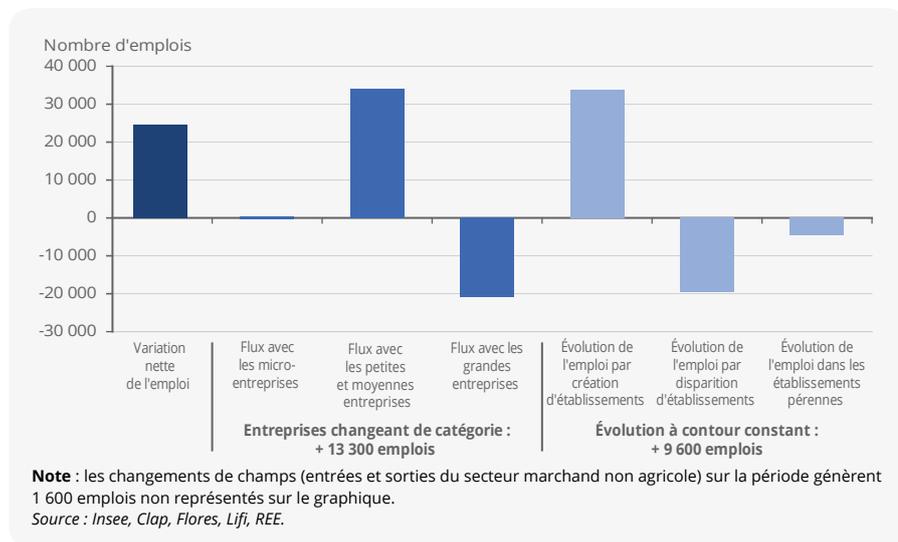
En 2017, plus d'un emploi sur trois dans les **intercommunalités** du nord-est vendéen et de l'est sarthois appartient à une ETI ► **figure 1**. Ceci est particulièrement vrai dans les Communautés de Communes (CC) du pays de Pouzauges et des Vallées de la Braye et de l'Anille où un emploi sur deux se situe au sein d'une ETI. De même, les CC du Pays des Herbiers et Terres-de-Montaigu sont riches en emplois en ETI (respectivement 46 % et 40 %). La Vendée est d'ailleurs le deuxième département français où la part d'emplois au sein d'une ETI est la plus élevée (32 %), juste après les Hauts-de-Seine.

En Loire-Atlantique, ces entreprises sont fortement implantées le long de la Loire, notamment dans la CC Estuaire et Sillon, à Nantes Métropole, et dans la Communauté d'Agglomération (CA) de la région nazairienne et de l'estuaire (respectivement 41 % des emplois pour la première et 30 % pour les deux autres). À l'inverse, les salariés travaillent moins fréquemment au sein d'une ETI dans les intercommunalités de Mayenne, du Maine-et-Loire, du sud de la Vendée et de l'ouest sarthois. En effet, ces entreprises emploient moins d'un salarié sur quatre dans la majorité des intercommunalités de ces territoires.

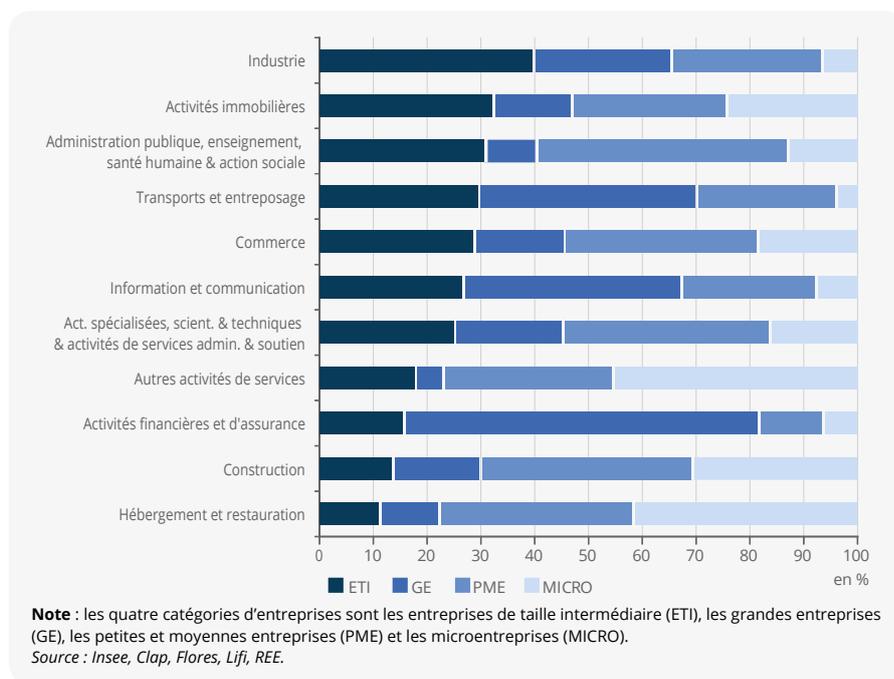
## Dans l'industrie, 4 emplois sur 10 appartiennent à une ETI

En 2017, dans les Pays de la Loire, 40 % de l'emploi salarié du secteur industriel se situe dans les ETI ► **figure 2**, soit davantage qu'en France métropolitaine (34 %). Avec la Bretagne et les Hauts-de-France, les Pays de la Loire sont la région où cette part est la plus élevée.

## ► 3. Évolution du nombre d'emplois salariés entre 2008 et 2017 dans les ETI des Pays de la Loire selon l'origine de l'évolution



## ► 2. Répartition de l'emploi salarié ligérien au sein des catégories d'entreprises selon le secteur d'activité en 2017



Au sein de l'industrie, dans les secteurs de la fabrication de matériels de transport et de la fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques, un emploi sur deux dépend d'une ETI. À l'inverse, dans les industries extractives, de l'énergie, de l'eau et de la gestion des déchets, 20 % des emplois appartiennent à des ETI dans les Pays de la Loire (18 % en France métropolitaine). De même, 15 % des emplois de la cokéfaction et raffinage appartiennent à des ETI (21 % en France métropolitaine). Néanmoins, ce secteur représente très peu d'emplois dans la région.

Hors industrie, les ETI ligériennes des transports et de l'entreposage se distinguent de celles de la France : elles génèrent 29 % des emplois du secteur

contre 20 % au niveau national. Avec la Bretagne, les Pays de la Loire sont la région où cette part est la plus forte. À l'opposé, un emploi sur dix dans les secteurs de l'hébergement et restauration et de la construction appartient à une ETI.

## Une hausse de l'emploi dans les ETI due à la fois à leur dynamisme et à la croissance des PME

Entre 2008 et 2017, dans les Pays de la Loire, l'emploi salarié progresse de 24 500 dans les ETI, soit une hausse de 10,6 %. Cette augmentation est beaucoup plus marquée que celle de l'emploi ligérien toutes catégories d'entreprises confondues (+ 4,3 %) mais aussi que celle des ETI de France métropolitaine (+ 7,4 %). Cette évolution de l'emploi salarié se décompose en deux effets ► **figure 3**. Le premier est lié aux changements de catégorie des entreprises : par exemple une ETI qui deviendrait une grande entreprise (par croissance de l'emploi, rachat par une autre entreprise, fusion, etc.) et ainsi contribuerait de manière négative à l'évolution des emplois salariés au sein des ETI, et de manière positive à la croissance d'emploi de la catégorie des grandes entreprises. Le second est celui des créations et suppressions d'emplois salariés pour les entreprises qui n'ont pas changé de catégorie, appelé **contour constant** (par exemple une ETI dont le nombre de salariés serait passé de 300 à 350 ou une autre qui aurait fermé ou ouvert un établissement). La progression de l'emploi des ETI est majoritairement due à la croissance des PME (+ 34 100 emplois) : soit par développement leur permettant de

franchir le seuil délimitant les catégories d'entreprises, soit par restructuration ou rachat de PME par des ETI. À l'inverse, les ETI alimentent également la croissance des grandes entreprises (- 20 900 emplois). Les échanges entre microentreprises et ETI sont marginaux (+ 100 emplois). Au total, dans les Pays de la Loire, les changements de catégorie génèrent 13 300 emplois supplémentaires au sein des ETI entre 2008 et 2017.

La hausse de l'emploi est également due à une dynamique propre des ETI à contour constant (+ 9 600 emplois). Entre 2008 et 2017, les créations d'établissements engendrent 33 700 emplois supplémentaires alors que les disparitions d'établissements provoquent la destruction de 19 600 emplois. Enfin, les établissements pérennes - c'est-à-dire ceux restés dans la catégorie ETI - en perdent 4 500. Hors Île-de-France, toutes les régions perdent de l'emploi dans les établissements pérennes des ETI.

### L'emploi progresse dans les deux tiers des intercommunalités...

Entre 2008 et 2017, l'emploi salarié dans les ETI augmente dans deux intercommunalités sur trois dans les Pays de la Loire ► **figure 4a**. Ces hausses concernent la grande majorité des intercommunalités de Loire-Atlantique et de Vendée, notamment celles de Nantes Métropole (+ 8 700), CC Estuaire et Sillon (+ 1 800), CA La Roche-sur-Yon Agglomération (+ 1 800) ou encore la CC du Pays des Herbiers (+ 1 700). L'emploi croît également dans les intercommunalités des grandes agglomérations de la région : Laval, Angers, Cholet (entre + 600 et + 2 400 emplois entre 2008 et 2017). À l'inverse, la baisse la plus forte en nombre d'emplois concerne Le Mans Métropole (- 1 800 emplois salariés).

Les pertes d'emploi au sein des ETI sur la période touchent aussi les CC du Pays de l'Huisne Sarthoise, du pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, des Coëvrons et la CA Saumur Val de Loire (entre - 1 300 et - 900 emplois entre 2008 et 2017).

### ...alimenté par des dynamiques différentes

Cependant, ces variations nettes d'emplois cachent des dynamiques distinctes entre les intercommunalités selon les différentes composantes de l'évolution : changements de catégorie ► **figure 4b** et contour constant ► **figure 4c**. Pour cette seconde composante, les créations et disparitions d'établissements, d'une part, génèrent de l'emploi dans la quasi-totalité des intercommunalités de la région. D'autre part, les établissements pérennes des ETI sont dynamiques uniquement en Loire-Atlantique et dans le nord de la Vendée. Les intercommunalités de Loire-Atlantique et du nord vendéen ainsi que la CA du Choletais et la CC Mayenne Communauté gagnent de l'emploi, à la fois, grâce à la croissance des PME, au dynamisme des établissements pérennes mais aussi aux créations d'établissements appartenant à des ETI.

À l'inverse, même si Angers Loire Métropole connaît une augmentation de l'emploi entre 2008 et 2017, elle est l'intercommunalité de la région perdant le plus d'emplois dans les établissements pérennes (- 1 800 emplois). À un degré moindre, les intercommunalités des communes de Saint Gilles-Croix-de-Vie, Challans, Redon ont des dynamiques semblables. Dans l'intercommunalité de Laval Agglomération, l'augmentation de l'emploi n'est due qu'aux créations d'établissements.

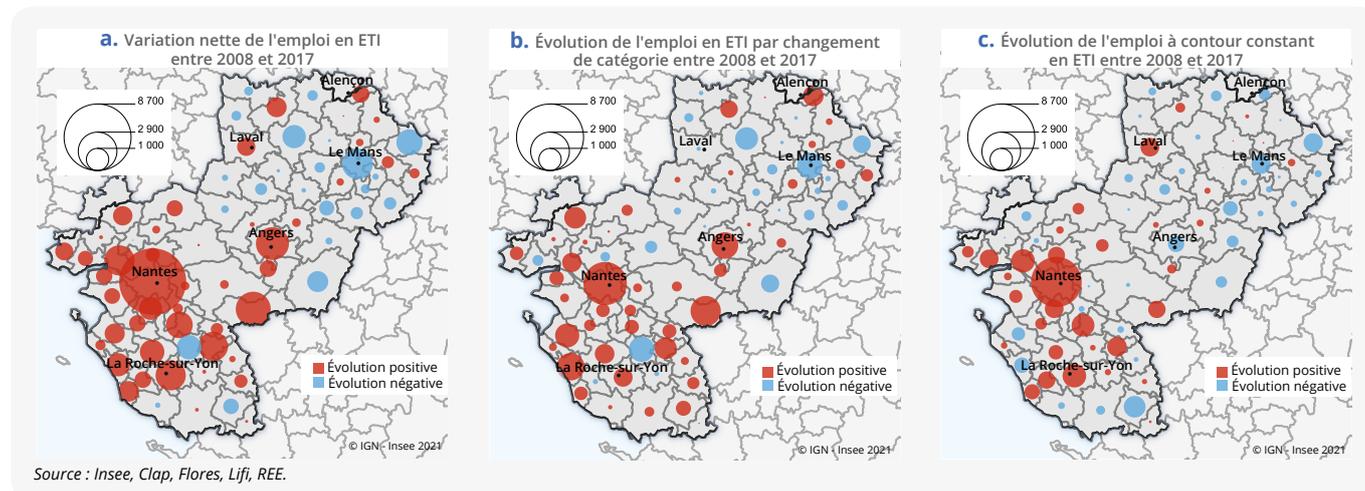
Plusieurs intercommunalités situées dans la Sarthe (Le Mans Métropole, CC du Pays de l'Huisne Sarthoise et CC du Pays Fléchois)

ainsi que la CA Saumur Val de Loire perdent de l'emploi à la fois par changement de catégorie mais aussi à contour constant. Néanmoins, Le Mans métropole et la CA Saumur Val de Loire gagnent de l'emploi par le solde des créations et disparitions d'établissements qui ne compensent pas les pertes dans les établissements pérennes. Entre 2008 et 2017, la CC Pays de Fontenay-Vendée perd, quant à elle, de l'emploi principalement du fait des établissements pérennes alors qu'elle en gagne suite aux changements de catégorie. Au contraire, les fortes diminutions d'emplois dans les ETI des CC du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts et des Coëvrons proviennent de la croissance d'ETI en grandes entreprises entre 2008 et 2017.

### Une hausse de l'emploi dans les ETI portée par le tertiaire marchand

Entre 2008 et 2017, dans les Pays de la Loire, le secteur tertiaire marchand porte la hausse de l'emploi dans les ETI (+ 23 800 emplois), soit + 23 % sur la période (contre +16 % en France métropolitaine). Cette augmentation concerne l'ensemble des sous-secteurs d'activité du tertiaire marchand, plus particulièrement les activités spécialisées, techniques, scientifiques, services administratifs et de soutien (+ 5 500 emplois), les transports et l'entreposage (+ 5 400 emplois) ainsi que le commerce (+ 4 900 emplois). À l'inverse, le secteur de l'industrie perd 5 500 emplois salariés dans les ETI, soit une baisse de 5 %. Cette diminution est plus faible qu'au niveau national (- 14 %). Seules la Corse et Auvergne-Rhône-Alpes connaissent une baisse moins importante que les Pays de la Loire. Ces pertes se concentrent essentiellement sur les années 2008-2010, le secteur de l'industrie ayant été fortement impacté par la crise de 2008.

## ► 4. Variation nette de l'emploi salarié, évolutions par changement de catégorie d'entreprises et à contour constant au sein des ETI entre 2008 et 2017 par intercommunalité



## Une croissance de l'emploi due aux entreprises françaises

Entre 2008 et 2017, dans les Pays de la Loire, la hausse de l'emploi salarié au sein des ETI est due aux **entreprises françaises** avec une augmentation de 31 500 emplois (+ 18 % contre + 14 % en France métropolitaine). Cette progression au sein des ETI françaises est portée, à la fois, par la croissance des PME mais aussi par le solde des créations ou disparitions d'établissements appartenant à des ETI au sein de la région.

En revanche, les **entreprises étrangères** perdent 7 000 emplois sur la période (- 13 % contre - 9 % au niveau national) à la fois dans les établissements pérennes mais aussi par changement de catégorie. Toutefois, ces ETI dépendant d'un groupe étranger sont définies comme telles uniquement d'après leurs caractéristiques

### ► Les entreprises de taille intermédiaire ligériennes moins exportatrices qu'au niveau national

Dans le secteur marchand non agricole hors financier, 51 % des ETI mono ou **quasi-monorégionales** des Pays de la Loire sont **exportatrices** en 2017, soit moins qu'en France métropolitaine (60 %). Les Pays de la Loire sont la quatrième région avec la plus faible part d'entreprises exportatrices, loin derrière des régions frontalières telles Bourgogne-Franche-Comté (71 %), Grand-Est (67 %) ou encore Auvergne-Rhône-Alpes (65 %). Cette faible part est principalement due aux groupes franco-français à la fois moins fréquemment exportateurs (31 % contre 42 % en France) et davantage présents dans la région (50 % des ETI mono ou quasi-monorégionales contre 43 % en France). Cependant, lorsqu'une ETI exporte, son intensité à l'export est la même qu'en France métropolitaine (34 % du chiffre d'affaires dans la région contre 33 % au niveau national).

sur le périmètre français (effectifs, chiffre d'affaires, etc.). En effet, il s'agit souvent de grands groupes à dimension internationale dont l'envergure réelle au niveau mondial les rapproche davantage du profil des grandes entreprises. ●

Cyril Hervy, Jonathan Kurzmann (Insee)

↓ Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Définitions

Les **entreprises** sont réparties en quatre catégories définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n°2008-1354) : les microentreprises, les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE).

Les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui, d'une part occupent entre 250 et 4 999 personnes, et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

Un **établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

L'évolution à **contour constant** est l'addition des soldes d'emplois des établissements pérennes (n'ayant pas changé de catégorie d'entreprises) et des établissements créés ou supprimés. Elle permet d'analyser où est créé l'emploi, en neutralisant les flux d'emplois entre catégories d'entreprises.

Une **entreprise française** est une entreprise domiciliée en France. Une **entreprise étrangère** est une entreprise ayant son centre de décision hors de France.

Une entreprise est considérée comme **quasi-monorégionale** lorsqu'au moins 80 % de ses salariés appartiennent à la même région.

Une entreprise est dite **exportatrice** dès lors qu'elle déclare un chiffre d'affaires à l'export positif.

Les **intercommunalités** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Elles sont soumises à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

### ► Sources

Le **champ de l'étude** est le secteur marchand non agricole, micro-entrepreneurs inclus, hors intérimaires.

Les **effectifs** sont ceux au 31 décembre (hors postes annexes).

Les données sont issues des **fichiers de démographie des établissements** de 2008 à 2017 (stocks et transferts d'établissements, continuité économique entre établissements, etc.), enrichies de données sur l'emploi issues des sources **Connaissance locale de l'appareil productif** (Clap) (2008 à 2015) et **Fichier de localisation des revenus et de l'emploi salarié** (Flores) (à partir de 2016) et **d'informations sur les entreprises issues de la source Liaisons financières** (2008 à 2016).

### ► Méthodologie

Pour mesurer l'évolution de l'emploi par catégorie d'entreprises, l'approche dynamique est retenue pour cette étude. Elle consiste à répartir l'évolution de l'emploi en fonction des seuils définissant les catégories d'entreprises.

Ainsi, si une PME compte 199 salariés en 2016 et devient une ETI de 349 salariés en 2017, le seuil déterminant la limite entre les PME et les ETI étant de 249 salariés, 50 emplois sont attribués aux créations d'emplois des PME et 100 emplois aux créations des ETI. En revanche, si une PME de 199 salariés est rachetée par une ETI, il n'y a ni création, ni suppression d'emploi : il y a un flux de 199 salariés des PME vers les ETI.

### ► Pour en savoir plus

- **Bacheré H. et Mirouse B.**, Une dynamique spécifique dans les grandes entreprises, *Insee Première*, n° 1839, février 2021.
- **Delhomme I. et Kurzmann J.**, L'emploi salarié progresse dans les Pays de la Loire, porté par la zone d'emploi de Nantes, *Insee Flash Pays de la Loire*, n° 105, décembre 2020.
- **Besnard S. et Fraboul S.**, Les PME des Pays de la Loire moins tournées vers l'export, *Insee Analyses*, n° 67, novembre 2018.
- **Fouchard C.**, Pays de la Loire, une forte présence des entreprises de taille intermédiaire, *Insee Etudes*, n° 116, avril 2013.

